

Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique

13/02/2007

Texte d'application :

- *Circulaire DHOS/P 3 n° 2007-356 du 25 septembre 2007 relative à la procédure d'équivalence de diplômes pour l'accès à certains concours de la fonction publique hospitalière*